L'ajournement

Californie. Ces mesures provisoires dépendent de l'issue des audiences publiques de l'office qui ont lieu à Calgary.

Cette fois-ci, je crois qu'il est préférable de poursuivre un dialogue constructif avec la CUPC pour résoudre ce différend. Il ne faut pas nier la valeur d'un tel processus de non-confrontation. Néanmoins, si ces entretiens n'étaient pas couronnés de succès, nous pourrions toujours avoir un recours en invoquant les termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Je suis prudemment optimiste, pourrais-je ajouter, et je crois que ces entretiens aboutiront à une heureuse conclusion qui sera bénéfique aux relations commerciales en matière d'énergie et qui leur permettra de se poursuivre dans l'avenir.

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai posé une question sur la pêche au homard le 4 décembre 1991, et ma question supplémentaire portait sur les quotas. Mon propos a trait aux deux questions.

À l'époque, j'ai demandé à la ministre d'État aux Transports si, compte tenu de l'ouverture de la saison et de la crise qui sévit au niveau des prix, elle pouvait garantir qu'il y aurait une capacité de fret suffisante pour le transport du homard vers le marché de New York, qui est un marché lucratif pour les pêcheurs de homard de la Nouvelle-Écosse, et vers les marchés de l'Europe.

Elle avait répondu que oui; depuis, quatre mois se sont écoulés, et je n'ai toujours pas eu de réponse de la ministre. Peut-être que ce soir, le secrétaire parlementaire nous dira ce qu'on fera à l'avenir pour veiller à ce qu'il y ait une capacité suffisante à l'ouverture de la saison en décembre.

Malheureusement, monsieur le Président, à ce moment-là, le prix était de 2,50 \$. Aujourd'hui, il est monté à pas moins de 7,95 \$ ou de 8 \$ et pourrait même, en fin de semaine, monter jusqu'à 10 \$. À ce prix-là, il va être difficile à vendre, mais il faut dire aussi que le nombre de homards a diminué.

L'autre question que j'ai posée avait trait aux quotas; j'ai demandé si les quotas de poisson de fond allaient augmenter en 1992.

La question s'adressait aussi au secrétaire parlementaire. Il est à la Chambre aujourd'hui. Il avait répondu alors qu'il allait se renseigner sans tarder.

Il n'y a donc eu aucune augmentation dans le secteur du poisson de fond. La seule chose qui a augmenté à mon sens—et cela me semble préoccupant—, c'est le nombre de permis délivrés pour la pêche au filet maillant. Cette fin de semaine, j'ai entendu dire qu'on comptait actuellement 900 permis de pêche au filet maillant dans une seule région de Scotia–Fundy. C'est une quantité incroyable.

Le 14 avril se tiendra une réunion pour déterminer si ces pêcheurs au filet maillant peuvent aller au banc Georges pour étendre leurs filets dans la zone assujettie à un quota qui, il y a quelques années, avait été accordé en raison d'une surcapacité dans un secteur du poisson de fond. Brusquement, ces 900 permis de pêche au filet maillant sur la côte est ont provoqué une véritable crise.

Faute de poisson, les navires ne peuvent plus pêcher. Pourquoi y a-t-il un nombre aussi élevé de permis? Pourquoi tous ces pêcheurs vont-ils au banc Georges? Les Nations Unies ayant interdit les filets maillants, pourquoi le gouvernement actuel autorise-t-il la pêche au filet maillant, un fait sans précédent dans le cas du poisson de fond?

S'il est impossible de trouver des quotas supplémentaires, on ne devrait pas permettre l'intensification de cette activité comme c'est actuellement le cas. Je songe aux palangriers et je me demande ce qu'ils pensent de tous ces titulaires de permis de pêche au filet maillant qui envahissent leur territoire. Je songe au secteur des chalutiers qui ont vu leur nombre réduit avec l'apparition de tous ces filets maillants. Je songe aux maigres stocks de poisson au banc Georges et dans la baie de Fundy qui vont subir les dommages causés par des filets maillants qui flottent librement au fond et ramassent toute la vie marine qui s'y trouve. Les filets maillants sont terriblement efficaces.

J'attire l'attention du secrétaire parlementaire sur le fait qu'à ma connaissance, on n'a accordé aucun autre quota dans le secteur du poisson de fond, à moins d'une modification de dernière minute. Après l'annonce des quotas en janvier, on n'en a pas accordé d'autres. Le problème, ce sont tous ces permis qui ont été délivrés.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, la députée couvre un large éventail de sujets.